

Délégation régionale
Paris-IDF Centre-Est

Décision n° ~~2024-178~~ 2024-180

LA DELEGUEE REGIONALE, Hélène MAURY

ORDONNATRICE SECONDAIRE DE LA DELEGATION REGIONALE PARIS-IDF CENTRE-EST
ET REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° DAJ2024-154 du 1^{er} avril 2024, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-302 du 1^{er} janvier 2024 nommant Madame Hélène MAURY, déléguée régionale et ordonnatrice secondaire de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est.

DECIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée régionale et dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à compter du 3 juin 2024 à Madame Muriel FORT, ingénieur de recherche, affectée à la Délégation régionale Paris IDF Centre Est, en sa qualité de Responsable des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'article 4 de la délégation de pouvoirs issue de la décision DAJ2024-154 et de l'article 1 de la décision DAJ2024-304.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 3 juin 2024.

Fait à Paris

La déléguée régionale



Hélène MAURY